L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 4 JUIN 1878.

OFFICIEL.

Lois de l'Etat de la Louisiane.

PUBLIÉES PAR AUTORITÉ.

Session extraordinaire de 1878.

No 8.] LOI

Pour pourvoir au revenu; lever et collecter des taxes; accorder et collecter certaines licences; déterminer certains objets de taxation et d'exemption; définir certains devoirs d'officiers, agents ou représentants de banques, d'associations de banque, de compagnies d'assurance et de corporations; définir les devoirs de certaines cours; prescrire certaines amendes, pénalités et dommages; faire certaines exemptions; définir les devoirs des assesseurs, collecteurs et auditeur des comptes publiques; régler le mode d'assessement et de collection en certains cas; définir les devoirs de certains marchands échantillonneurs; imposer aux paroisses, municipalités et corporations de ville certaines restrictions, prohibitions et règles sur l'assessement; rappeler toutes les lois en conflit avec la présente.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, décrètent: Qu'une taxe annuelle *ad valorem* de treize mills à la piastre sera et est, par la présente, levée dans le but de soutenir le gouvernement de l'Etat, de payer la dette publique, et servir à l'intérêt public, sur l'évaluation assessée au comptant de toutes les propriétés; la dite taxe de treize mills étant divisée comme suit, savoir: taxe du fonds général, deux mills et demi; fonds courant d'école, deux mills; taxe d'intérêt, cinq mills et demi; taxe de construction et de réparation de levée, trois mills; pourvu que les trois mills pour des objets de levée soient collectés seulement en 1878, et qu'après la taxe ne soit plus que d'un mill. Pour la facilité de l'assessement toutes les propriétés sont subdivisées par la présente en objets de taxation comme suit:

Premièrement. — Toutes terres et tous lots de terre situés dans cet Etat, possédés ou réclamés par toute personne ou corporation, patentée ou non, en comprenant dans l'assessement, maisons, machines, installations et améliorations de tout genre qui en dépendent, et aussi, toutes maisons, machines, installations ou améliorations, possédées par toute personne ou corporation située sur le domaine public.

Secondement. — Tous chevaux juments, chevaux hongres, mulets, ânes, ânesses, bêtes à cornes, tous moutons et chèvres.

Troisièmement.—Tous wagons, voitures, véhicules, floats et drays, soit à deux soit à quatre roues, tenus pour plaisir, sevice ou louage.

Quatrièmement. — Actions de capital social ou intérêt dans les bateaux à vapeur, navires, bricks, goélettes et toutes autres embarcations soit ici soit hors d'ici.

Cinquièmement. — Tout argent prêté ou gardé.

Sixièmement. — Tout capital placé ou employé chaque année dans le commerce, le trafic, en marchandises ou en quelque négoce que ce soit ou autres affaires, et tous placements en valeur de tout genre (excepté le capital social de banques et associations de banque dont les actions sont assessées dans les mains des actionnaires), et tous autres placements et valeurs non autrement assessées ou spécialement exemptées par la loi.

Septièmement. — Les propriétés de quelque genre que ce soit de toutes les corporations en dehors de leur capital social et toutes les sommes d'argent et tous fonds gardés par toute corporation pour être administrés, ou sur dépôt pour des personnes ou des corporations et employés dans le commerce pour le bénéfice de ces personnes en corporations; *pourvu* que cela ne soit pas appliqué aux dépôts faits dans les banques et sujets à checks.

Huitièmement.—Les actions des actionnaires dans toutes les banques et associations de banque dans cet Etat; les dites actions seront assessées à leur valeur, après déduction du capital social des dites banques et associations de banque de toutes les propriétés autrement assessées ou exemptes de taxation; et les dites actions seront comprises dans l'évaluation des propriétés personnelles des actionnaires à l'endroit où la banque ou l'association de banque est située et non ailleurs, soit que l'actionnaire y réside, soit qu'il n'y réside pas. Le président et le caissier de toute association semblable tiendra en tout temps une liste pleine et correcte des noms et résidences de tous les actionnaires et du nombre d'actions possédées par chacun au bureau où les affaires sont expédiées, et cette liste sera sujette à l'inscription et transcription des assesseurs d'Etat pendant les heures d'affaires de chaque jour; et les affaires des dites institutions paieront aux collecteurs de taxe sur les dix assessments pour le compte des dits actionnaires aux époques où les taxes respectives d'Etat, de paroisse ou de municipalité seront dues; et la méthode ici prescrite pour l'assessement du capital de banque et des actions dans les banques ou associations de banque sera mise à effet dans l'assessment dont il s'agit pour la collection des taxes pour la ville de la Nouvelle-Orléans et l'Etat, payables dans l'année 1878; et les assessments des dites propriétés, faits en 1877, sont par la présente cancellés et annulés; et les cours sont autorisées à forcer la production de ces listes par mandamus et à imposer en même temps cinq cents piastres de dommages, à la discrétion de la Cour, à l'officier chargé du devoir dont il est question et qui aura négligé ou refusé de fournir les dites listes.

Neuvièmement—Les effets domestiques ou meubles valant plus de deux cents cinquante piastres, argenterie, bijouterie, travaux d'art, bibliothèques, tableaux, excepté les portraits de famille.

Dixièmement—L'excédent de toutes annuités, de tous salaires et revenus de plus de mille piastres, provenant de toute source, excepté des propriétés taxées.

Onzièmement—Tous fonds en dépôt dans les mains ou sous le contrôle de receveurs ou des officiers de cour.

Douzièmement—Tous les chemins de fer seront assessés par les assesseurs sur le pied par mille fixé par l'Auditeur des comptes publics d'après la valeur au comptant de leur voie et matériel roulant, et seront attribués à chaque paroisse suivant le nombre de milles de route dans chaque paroisse, et la taxe sera collectée par le collecteur de taxe dans chaque paroisse; *pourvu* que la compagnie ainsi assessée ait tous les moyens prévus par la loi existante pour faire corriger l'assessement en question. Leur propriété foncière sera assessée de la même manière que les propriétés de la même classe appartenant aux résidants de la même paroisse.

Treizièmement—Tous les chemins de fer de rue, tramways, chemins planchayés, canaux, télégraphes et ponts.

Sec. 2 Décrètent, en outre, que toutes personnes ou associations faisant des affaires dans l'Etat de la Louisiane, comme négociants, banquiers ou autrement, comme chefs ou associés spéciaux ou autrement et non résidants de l'Etat, seront assessées et taxées pour toutes les sommes placées de toute manière dans les affaires, tout comme si elles résidaient dans l'Etat.

PROPRIÉTÉS EXEMPTÉES DE LA TAXE.

Sec. 3.—Décrètent, en outre, que les propriétés suivantes seront exemptées de la taxe:

Premièrement.—Toutes les terres ou tous lots de terre, avec les bâtisses, améliorations et constructions qui s'y trouvent et toutes les propriétés appartenant aux Etats Unis ou à toute paroisse, ville ou village incorporé dans l'Etat.

Secondement.—Tous collèges, maisons d'école et bâtisses à l'usage des écoles publiques et leur ameublement, leurs appareils et installations et leurs équipements, aussi longtemps qu'ils sont employés à cet usage seulement et n'étant pas propriété louée.

Troisièmement.—Les hôpitaux publics, les asiles, maisons des pauvres, et tous les établissements de charité pour le secours des indigents et des personnes affligées et des lots qui leur appartiennent, avec tous leurs meubles et équipements, aussi longtemps qu'ils seront affectés à cet usage seulement, et n'étant pas propriété louée.

Quatrièmement—Les loges maçoniques, des Odd Fellows et les salles de Grange, qui sont occupées exclusivement par ces ordres et uniquement à l'usage de leurs membres, les presbytères, églises, chapelles, couvents et autres bâtisses publiques pour culte religieux, avec les meubles, les équipements et les lots qui leur appartiennent pour leur usage seulement, aussi longtemps que leur destination n'en sera pas changée, et n'étant pas propriété louée; *pourvu* qu'un assessement soit fait sur la partie de la propriété seule qui donne un revenu a une évaluation proportionnée au loyer.

Cinquièmement.—Les cimetières et lieux d'enterrement.

Sec. 4.—Décrètent, en outre: Que l'auditeur soit et est, par la présente, autorisé à créditer les comptes des collecteurs de taxe respectifs dans chaque paroisse ou district avec la différence entre le montant brut des taxes à la charge des dits collecteurs sur les rôles d'assessement de 1877 à collecter en 1878, et le montant brut des dites taxes, computées au taux de treize mills à la piastre, lequel taux est par la présente établi et sera collecté comme la taxe d'Etat dans et pour l'année 1878, et les dits collecteurs de taxe devront sur demande rendre à toutes les personnes ayant payé leurs taxes pour l'année 1878, aux taux fixé avant cette loi, la différence entre le montant ainsi payé et le montant computé au taux de treize mills à la piastre.

Sec. 5.—Décrètent, en outre: Que lorsque, sous les clauses de cette loi, un actionnaire dans une corporation a été assessé sur le rôle de 1877, à collecter en 1878, pour ses actions comme capital, et qu'un nouvel assessement sera fait sous les clauses du paragraphe huit, section première, sur due preuve à l'assesseur ou au bureau d'assesseur, le capital assessé sera réduit en conséquence; *pourvu* que les clauses de cette loi, quant aux objets de la taxation, excepté ce qui est mentionné dans le paragraphe huit, section première, soient opératives, seulement dans les futurs assessements, et les exemptions de la taxation énumérées dans cette loi ne seront pas regardées comme forçant une modification des rôles d'assessement de 1877, à collecter en 1878.

Sec. 6.—Décrètent, en outre, qu'aucune paroisse ou corporation municipale dans cet Etat ne pourra lever aucune taxe de licence sur les personnes engagées dans la vente d'articles de leurs propres manufactures, fabriqués dans cet Etat; *pourvu* que cela ne s'applique pas aux brasseries ou autres fabriques de drêche, spiritueux ou autres liqueurs ou composés.

Sec. 7.—Décrètent, en outre, que dans tous les cas de négligence ou de refus de payer leurs licences ou taxes sur propriétés personnelles de tout genre par toute personne, maison, compagnie ou corporation faisant des affaires dans cet Etat, le collecteur de taxe donnera dix jours d'avis écrit ou imprimé au contribuable délinquant pour licence, ou taxe ou propriété personnelle, et, si à l'expiration des dix jours d'avis la licence et taxe ensemble avec les frais, n'ont pas été entièrement réglée, le collecteur de taxe procédera à la saisie et à la vente, après dix jours d'avis préalable, des propriétés, droits et crédits du contribuable délinquant, ou d'autant qu'il faudra de son avoir pour répondre à la demande de l'Etat, comme il est dit ci-dessus, ensemble avec tous les frais légaux.

Sec. 8.—Décrètent, en outre, que le collecteur pourra, quand il aura de bonnes raisons pour croire que l'Etat perdra la licence ou taxe sur propriété personnelle s'il attend l'expiration de l'avis ou avertissement ici requis, procédera à une saisie et vente sommaire des propriétés de tout genre des contribuables délinquant, pour recouvrer le montant de la dite taxe ou licence avec frais et pénalités.

Sec. 9—Décrètent, en outre, qu'il sera levé et collecté un montant annuel comme licence:

Paragraphe un.—De chaque télégraphe de plus de cinquante milles d'étendue ou de chaque compagnie d'express, soit américaine soit étrangère, engagé dans la transmission de messages ou de fret au-delà de l'Etat, cinq cents piastres; excepté les agents de compagnie d'express qui sont engagés dans l'expédition d'échantillons de coton ou de produits seulement, qui payeront une licence de cinquante piastres; de chaque télégraphe municipal ou local, compagnie d'express, engagé dans la transmission de messages ou parcelles dans les limites ou le voisinage de toute ville ou village dans cet Etat, cent piastres.

Paragraphe deux.—De chaque courtier de gage, deux cent cinquante piastres; de chaque marchand de quincaillerie d'occasion, bouts de corde, rebuts de navires, piqueries, ou chiffons, communément appelés marchands de bric-à-brac, deux cent cinquante piastres.

Paragraphe trois.—De chaque et toute compagnie ou maison d'excavation, cent piastres.

Paragraphe quatre.—De chaque maître d'auberge de campagne, vingt-cinq piastres; de chaque maître de maison de pension publique, vingt piastres; *pourvu* qu'une maison recevant moins de dix personnes ne soit pas regardée comme une maison de pension publique.

Paragraphe cinq.—De chaque courtier opérant comme agent entre l'acheteur et le vendeur, pour tant pour cent ou autre considération, dans la vente des propriétés foncières, des produits du sucre, café, ou marchandises ou fret, cinquante piastres; de chaque agent ou courtier d'argent, d'actions, billets, ou change et assurance, bateaux à vapeur, navires à vapeur et navires à voiles, cinquante piastres.

Paragraphe six.—De chaque apothicaire ou droguiste en détail vingt piastres; *pourvu* qu'aucun droguiste ne soit licencié ou n'obtienne de licence à moins qu'il n'ait un diplôme de quelque société médicale ou pharmaceutique, ou n'ait pratiqué la pharmacie pendant dix ans. De chaque médecin, dentiste, droguiste ou avocat vingt piastres; *pourvu* qu'avant l'obtention d'une licence le médecin ou chirurgien ait satisfait aux exigences de la section 2677 des Statuts révisés, excepté ceux qui auront été exemptés de ces conditions par la section 2681 de la dite loi.

Paragraphe sept.—De chaque marchand non résident d'échantillons, de chaque agent, vendeur ou employé de toute maison de commerce ou de fabrique étrangère, qui vend ou contracte pour la vente de marchandises, de spiritueux, vins, liqueurs ou tout mélange des dits articles par échantillons, listes, descriptions ou autrement, cent piastres. Il sera de leur devoir immédiatement après leur arrivée dans cet Etat, de demander une licence au plus prochain collecteur. Tout marchand d'échantillons non résident, tout agent, vendeur ou employé de maison de commerce ou de fabrique étrangère qui négligera de satisfaire aux clauses de ce paragraphe, sera condamné à une amende de cent piastres pour chaque vente ainsi faite, recouvrable comme d'autres amendes, dont la moitié reviendra au dénonciateur. Il ne lui sera pas permis non plus de vendre ou d'offrir à vendre comme il est dit ci-dessus, à moins qu'il n'ait sa licence avec lui au moment de son opération, et dans aucun cas une licence ne sera transférable. Toutes les personnes ayant licence sous les clauses de ce paragraphe seront considérées comme des marchands en gros et il ne leur sera pas permis d'offrir des marchandises en détail.

Dans le cas où elles vendront ou offriront à vendre en violation des clauses de ce paragraphe, elles payeront une amende de cent piastres pour chaque vente ainsi faite, recouvrable comme les autres amendes, dont la moitié sera pour le dénonciateur. Rien dans ce paragraphe ne sera interprété de manière à permettre aux marchands non résidants d'échantillons, aux agents, marchands ou employés de maisons de commerce ou de fabriques étrangères de vendre à aucune personne autre qu'à un fabricant ou marchand ayant licence, sans payer une licence additionnelle comme marchands d'échantillons en détail, laquelle licence sera de deux cent cinquante piastres, *pourvu* que les autorités paroissiales et municipales n'aient pas autorité pour exiger de semblables licences, excepté la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans.

Paragraphe huit.—De chaque compagnie de banque, ou de chaque banquier particulier ou de chaque agence, deux cent cinquante piastres.

Sec. 10.—Décrètent, en outre, que toutes les licences dont il n'est pas question dans cette loi resteront comme elles sont établies par la loi existante.

Sec. 11.—Décrètent, en outre, que toutes les parties de lois en conflit avec les clauses de la présente loi sont rappelées et que cette loi sera mise en vigueur et aura son plein effet aussitôt qu'elle aura été adoptée.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, le 26 mars 1878.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur, de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

E. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.

89........Passage de la Bourse........89

Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations françaises. Je me charge également de procurer des passe-ports avec promptitude. 27 oct—1an

Résidence d'été à louer.

Madame A. Caillier offre à louer à bon marché une belle résidence d'été toute meublée, située à Mandeville, de l'autre bord du lac. Rien n'y manque; c'est une agréable demeure sous tous les rapports. Pour plus amples informations s'adresser à Mme Caillier, rue de Chartres No 129. 5 mai—1m DMarJ

A louer.

Un vaste magasin, avec une résidence de famille au premier étage, au No 8 rue Peters, entre Ursulines et Hopital, faisant face au fleuve et seulement à un demi-bloc des grands marchés Français, y compris gaz, water-works, citerne et les installations pour un café.
S'adresser au No 261 Vieille-Levée.
FRANÇOIS CAUHEPÉ.
21mai—1m—mar j d.

A LOUER.

Une écurie, située encoignure Canal et Antony, pouvant contenir 46 têtes d'animaux, ainsi qu'une maison avec trois jolies chambres et un cabinet. Il en sera donné possession le 15 juin 1878.
Une autre écurie située dans le même endroit que l'autre, pouvant contenir 28 têtes d'animaux.
S'adresser à M. JEAN LACOURREGE, à la grocerie encoignure Canal et Antony.
16 mai—1mDMarJ

SPECTACLES BALS &c.

GRAND PIQUE-NIQUE
DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans
AUX FAIR-GROUNDS,
LE DIMANCHE, 9 JUIN 1878.
—PROGRAMME—
Loterie.

1er lot—1 Machine à Coudre 2me lot—2 Bouts ... en or.
3me lot—Une Chevalière 4me lot—Une Canne.
La Société présentera deux prix aux personnes qui auront vendu le plus de billets. 1er Prix—1 médaille en or. 2me Prix—1 médaille en argent.

Jeux et Amusements.
Grand concert, Bal sur le plate-forme et dans la bâtisse ...
Courses en sac. Tourniquet (Jeu nouveau) Coq au pot. Courses pour les membres de la Société—1 Insigne. Courses à pied pour garçons. Joûtes de fromage à la crême. Courses à pied pour filles. Mangeurs de farine.
Démarrage de souliers entre garçons, le tout avec prix.
Grande partie de "Base Ball."
MM. Mascayo et Durand, acrobates, exécuteront plusieurs tours dans l'air.
Exercices extraordinaires sur le trapèze double volant double.
Le casse-cou du diable et beaucoup d'autres tours des plus périlleux.
Grand tir de boules en verres, sous les auspices du "Louisiana Gun Club.—3 Prix.
Grand Bal d'Enfants.—Les parents qui désirent que leurs enfants prennent part à ce divertissement, sont priés d'avoir à les décorer d'une cocarde tricolore.
Les porteurs de coupons de notre loterie sont prévenus qu'il n'y aura que les numéros vendus, qui auront droit au tirage.
Admission 50 cts. Dames et enfants gratis.
Aucune dame ne sera admise sans cavalier.
Par ordre du président, J. SCHWEITZER,
L. SIMON, secrétaire. 2 juin—au 9 juin inc

PIQUE-NIQUE. PIQUE-NIQUE.

Grand Pique-Nique d'Anniversaire
DONNÉ PAR LE
Vigilant Amateur Brass Band
AU PARC LOEPER,
(Les chars de la ligne du chemin de fer de la rue Bienville et du Lac s'arrêteront à la porte du Parc)
Dimanche, 9 juin 1878.
—Comité d'arrangements—
A. Anglade, chairman; Jos. F. Ebele, Jno. Wortmann.
Prix du billet..........50 sous.
Passage..5 sous pour aller et 5 sous pour revenir.
Les dames ayant un billet d'invitation seront seules admises.
Fanfare de J. Sporer—Louisiana Field Artillery Band. 2juin—2,9

Hôtels, Restaurants, &c.

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées; il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.
L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.
Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à
HOOD & BROTHER, propriétaires,
26mai Hamilton, Ontario.

GRANDE ILE.

La Maison WILLOZ sera ouverte pour la réception des hôtes le 1er juin 1878.
LA GRANDE ILE offre plus d'avantages pour ceux qui veulent jouir de la santé ou de plaisirs qu'aucun autre endroit du Sud ou l'on prend des bains de mer. Outre ces bains on peut jouir de la pêche des poissons.
La cuisine est sous la direction d'habiles cuisiniers.
Les prix de la pension sont modérés, et des arrangements particuliers sont pris avec les familles. Pour plus amples informations s'adresser au No. 185 rue Gravier, au No. 18 rue Conti ou à GEORGE WILLOZ, Propriétaire.
Le bateau à vapeur JOHN F. KRANTZ, qui fait des trajets réguliers à l'île ci-dessus mentionnée, débarquera on prendra les passagers à mon wharf.
26mai—1m DMJ

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 1 juin—2m

RESTAURANT DENECHAUD,
Au No 8 de la rue Carondelet, près Canal.

JE désire annoncer à mes amis et au public qu'à cause de notre longue saison d'été, j'ai fait poser, dans mon restaurant, QUATRE GRANDS EVENTAILS qui y donnent continuellement une DELICIEUSE BRISE et chassent les mouches des tables.
Ces éventails fonctionnent parfaitement aujourd'hui: tous mes habitués disent que le besoin s'en faisait sentir depuis longtemps et que c'est exactement ce qu'il fallait pour jouir d'un bon repas en été. J'invite tout le monde à venir voir l'amélioration que j'ai introduite dans mon établissement, et se convaincre que ma salle à manger est la plus fraîche, la plus agréable de la ville.
E. F. DÉNÉCHAUD.
12mai—1m—

Montgomery White Sulphur Springs,
Comté Montgomery, en Virginie.

L'HOTEL DES SOURCES DE SOUFRE DU COMTÉ MONTGOMERY ouvrira le 1er juin 1878, pour la saison d'été, sous la nouvelle direction de Colhoun, Rivers & Co. Il a été mis à neuf et meublé à nouveau. La cuisine est confiée à un cuisinier de premier ordre et à des aides habiles. Les propriétaires donnent aux anciens clients de l'établissement et au public l'assurance qu'ils ne reculeront devant aucune dépense pour maintenir la réputation dont l'hôtel jouit depuis nombre d'années.

PRIX DE LA PENSION:

Par jour..........$ 2.50
Par semaine..........15.00
Par mois..........40.00

Le chemin de fer de la Mobile vend des billets d'excursion qui seront bons du 1er juin au 1er novembre 1878.
Pour plus de détails sur les conditions, etc., s'adresser à
RIVERS & LONGLEY,
A l'Hôtel St-Charles, Nouvelle Orléans.
24 mai—1m.

Où il faut aller passer l'Eté.

SI vous voulez passer l'Eté dans une région salubre, environné de paysages charmants; si vous voulez habiter quelque temps sous le plus beau climat du monde, et jouir des agréments d'un hôtel vaste, confortable, largement aéré, et parfaitement dirigé, adressez-vous pour tous les renseignements dont vous aurez besoin au
NATIONAL HOTEL,
J. Q. A. LEWIS, Prop.,
17av— Dalton, Ga.

BLADON SPRINGS,
(Sources de Bladon),
DANS L'ALABAMA,
Ouverture le 1er Mai 1878.

L'HOTEL de ces fameuses Sources, qui sont considérées comme les premières du Sud, sera ouvert le 1er mai 1878. Les personnes atteintes de maux chroniques d'estomac et d'entrailles, de maladies des reins, de maladies chroniques du foie et de la rate, de la syphilis, sous toutes les formes, de rhumatismes; les femmes atteintes des affections dont elles souffrent habituellement—ne sauraient avoir recours à un meilleur moyen de guérison que l'usage de ces eaux dont les premiers médecins du Sud ont constaté l'efficacité. Un chimiste de premier ordre en a fait l'analyse et a déclaré qu'elles sont les meilleures du monde.
Ceux qui cherchent le plaisir trouveront à l'établissement de la bonne musique, une salle de bal, des salles pour les amateurs du patin. On trouvera à la buvette les liqueurs et les vins les plus fins. Les steamers qui transportent la malle des Etats-Unis partent de Mobile tous les mardis et samedis soir. Aller et retour, $17, et le billet est bon jusqu'à ce qu'on s'en serve.
Il y a une malle tous les jours, excepté le lundi.
Pension. $40 par mois,
$12.50 par semaine.
Pour l'analyse et les certificats, s'adresser à
J. CONNER & CO.,
Bladon Springs,
Choctaw County, Ala.
Ou à
I. L. LYONS, Agent,
Au coin des rues Camp et Gravier,
1ermai—3m Nlle-Orléans.

AVIS.
P. CASAUBIEILH,

A l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient de faire l'ouverture, au No 55 de la rue Ste Anne du magasin de vêtements confectionnés, de gros et de détail, attenant à son magasin populaire de chaussures connu sous le nom de l'Enseigne du Pauvre Diable, coin Ste Anne et Royale. Les habitants de la campagne sont respectueusement invités à l'honorer de leurs visites; ils y trouveront du linge de travail à des prix défiant toute concurrence. Vêtements faits sur commande en toutes quantités. Coupe élégante garantie.
3mai—3m—D MaJ

H. CASSIDY, J. F. HOGAN,

H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1836.)
Au No 95 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.
Vendeurs et agents pour la vente de ducks en coton,—osnaburgs, en gros et en détail, de—
Étoffes unies et fantaisie, à raies, pour tentes, etc.
—Fabricants de—
Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux ... étrangers et fantaisie.
... à draperies, toutes couleurs, aux prix de fabrique.
Sacs à grains, maïs, riz, laine, de toute espèce, ... à "groceries" aux prix du Nord.
... mars—6m.

SPECTACLES, BALS, &c.

GRAND PIC-NIC
DONNÉ PAR
LA SOCIÉTÉ SUISSE
De la Nouvelle-Orléans,
Au Jardin Magnolia, le dimanche 16 juin 1878.

GRANDS FEUX D'ARTIFICES,
où figureront beaucoup de nouvelles pièces qui n'ont jamais été vues à la Nouvelle-Orléans. De beaux et riches prix seront offerts pour un tir à la cible pour dames et messieurs; pour courses de demoiselles et fillettes, pour hommes et jeunes garçons; et beaucoup d'autres jeux.
Prix du billet..........50 cents,
dames et enfants gratis. Les dames ne seront admises qu'avec les invitations, qui peuvent obtenues en s'adressant aux messieurs suivants: E. Diett, Chs. Poast, M. Winteler, E. Sauler, F. Clavel, P. Brupbacher, P. Schneller, O. Steffan, La. Perret, Chs Lochbrunner et H. Derias ou au No 65 rue de la Douane. 2juin—4, 9 au 16

Rail Road Pavillon,
(Le Pavillon du Chemin de Fer).
Au Lac, à l'extrémité du nouveau chemin, côté Ouest.
JACOB L. BALTZ, Propriétaire.

CE fameux établissement vient d'être ouvert. Le public y trouvera, constamment, les meilleures vins et les meilleures liqueurs, aux prix de la ville. Il n'y a pas d'aussi bon endroit pour les familles et les pique-niques, car le propriétaire s'y tiendra toujours afin de veiller à ce que rien n'y manque et que l'ordre le plus parfait y règne. On se rend du Pavillon aux maisons de BAINS DE Mr. F. GERY. 5mai—1mois

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL—MAI 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Aubert (François)	Lefèvre (Eugène)
Allien (Pierre)	Laurent et Ratat
Bopins (Victorine)	Lapeyrollerie (Vve Danduc)
Brunet (Antoine)	
Boirs (Mathieu)	Loumiet (Jean)
Badie-Barada (Jean)	Laurent (Désiré)
Blanchet (Gustave)	Legrand
Bouche (Jacques)	Michel (Benjamin)
Besoin (Vve François)	Métivier (Louis)
Bernard (Jules)	Neigeon (François)
Bunos (Joseph)	Poivez (André)
Conderaux (François)	Plan (Jean)
Chaumette (Auguste)	Passette (Antoine)
Courtiade (Eugène)	Rossel (Georges)
Crispin (Gustave)	Rambeau
Constantin (Laurent)	Ruan (Louis)
Delrieux (Jean Justin)	Réoulet (Jn Bapte)
Dancausse (Raymond)	Royet (Nicolas)
Davis (Capne Joseph)	Sabardan (Félix)
Dieuzeide (Urbain)	Salmon (André)
Dusang (Louis Victor)	Sénac (Noël)
Frémont (Flore)	Saulnier (Maria)
Faust (Claude)	St Martin (Jean)
Favre (Elizabeth)	Sajous (Marie)
Gomer (Pierre)	Valière (J)
Gouaux (Jean Julien)	Verges (Théophile)
Hézèque (Elie)	Xavier (Paul)
Kirschbaum (Georges ou Jean	

Le nommé Sembrès (Marie Louis) soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.
Le Consul,
7 mai ACHILLE DU COURTHIAL.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE DÉPART.
M. RIVERA,
BIJOUTIER,
ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ROYALE,

OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que:
MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamant.
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médaillon.
Un lot de BAGUES unies et avec pierres.
BROCHES à verres pour portrait.
BROCHES EN OR, différents modèles.
Un lot PARURES en or.
Un lot de BRACELETS assortis.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE DEVANT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
DES en or et en argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL.
Un lot de PENDULES en tout genre.
Le tout sera vendu à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.
Grand assortiment de CORAIL ELECTRIQUE pour les migraines, reçu nouvellement.
27déc—6mDMarJ

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,
121.........RUE DU CANAL.........121
(Bâtisse Touro.)

UNE jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississipi.
Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.
22déc—6m 7km.MarJ

Dissoluton de société.

AVIS est ici donné que la société existant jusqu'à présent entre J. LAURENT FRANCIONI et OSCAR A. FOLSE, a été aujourd'hui dissoute par consentement mutuel, et que M Oscar A. Folse est le liquidateur de la maison, et le seul autorisé à collecter les comptes restant dûs, et que toutes les dettes et obligations de la dite maison sont assumées par le dit membre liquidateur, suivant acte passé devant E. A. Peyroux, notaire, en date d'aujourd'hui.
J. L. FRANCIONI,
OSCAR A. FOLSE.
Nlle-Orléans, 8 mai 1878. 9 mai—

Vidanges. Vidanges.

LA Louisiana S. Excavating Co., invite les propriétaires et agents qui ont des fosses à faire vider à s'adresser au No 120 Passage de la Bourse, près St-Louis, où ils trouveront toujours leurs avantages soit pour le prix soit pour l'ouvrage.
L'on vide les fosses avec une pompe à travers les magasins ou résidences sans ressentir la moindre odeur désagréable; l'opération se fait dans quelques minutes seulement.
La compagnie se charge aussi de la pose des barils stationnaires inodores.
31 mars—3m—D. Ma. J.

F. Gonthier.
MARCHAND—TAILLEUR
—ET—
Importateur de Draps français, de Casimirs, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus variées et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
19 nov—1 an.

Jenkins R ANNIHILATOR ... RHEUMATISM GOUT NEURALGIA

C'est un remède purement végétal; les personnes délicates aussi bien que les personnes robustes peuvent le prendre sans aucune crainte.
Il purifie le sang, active les fonctions du foie et des reins, fait disparaître tout vestige d'affection de ces organes. Le prix en est de $1.00. En vente chez tous les pharmaciens.
On envoie, gratis et partout, des brochures contenant de précieux conseils.
N. JENKINS & CO., Propriétaires.
FINLEY & THOMPSON, agence générale,
3 mars—3m DMarJ Nlle-Orléans, Lne.

JURGIELEWICZ'S ANTI-RHEUMATIC MIXTURE. Patented

Guérison positive des rhumatismes, de la goutte, de la névralgie et de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang. La mixture anti-rhumatismale de Jurgielwicz est le remède le plus populaire du pays; il a plus de vente que tous les autres remèdes ensemble et c'est le remède le plus couteux qui existe.
Il est recommandé par tous les principaux médecins et c'est une mixture purement végétale. Si le malade après avoir consommé une ou deux bouteilles ne s'en trouve pas mieux, il peut être sûr qu'il ne souffre d'aucun des maux ci-dessus mentionnés et il sera inutile de continuer. Prix de la bouteille $1 50.
A vendre par tous les principaux droguistes.
FRESLEW & CO., propriétaires,
17 nov—1an P. O. Box 1406 Nlle-Orléans.

MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRUNEWALD,
Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleures Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE
PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,
PIANOS DONT PLUS DE 67,000 ...

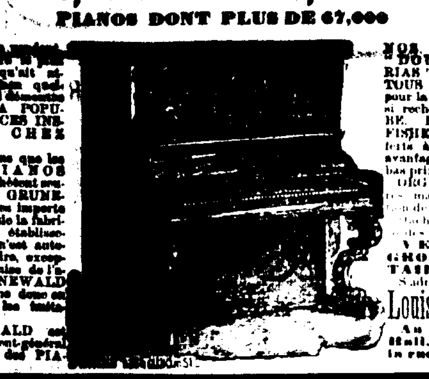

... considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre ... LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.
Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de la maison GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.
GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS," qui excellent TOUS LES AUTRES; pour la vente des pianos si recherchés de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant.
ORGUES des meilleures maisons.—Importation de tout ce qui se rattache à la musique ... etc.
VENTES EN GROS ET EN DETAIL.
S'adresser à
Louis Grunewald,
Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

PHILIP WERLEIN,
No. 135, RUE DU CANAL.
Le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud, M. WERLEIN offre un assortiment de plus de
200 PIANOS ET ORGUES

Comprenant les célèbres Pianos Chickering qui sont sans rivaux. Aussi—les excellents Pianos Mathushek, Hardman & Hale, droits et carrés.
Aussi les ORGUES renommées ... ESSKY & MASON & HAMLIN.

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes.
PIANOS NEUFS pour $200 et au dessus, pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au dessus.

Réparation, accord, loyer et échange de pianos, aux conditions les plus raisonnables.
Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

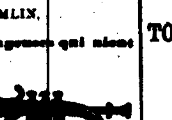

19 mai—

PHARMACIE DUCONGE,
39..........RUE DE CHARTRES..........39
NOUVELLE-ORLÉANS.
A. CARROUCHÉ,
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de: MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge. Agence pour la vente du Willson's Dysentery Remedy. 1er sept.—1 an.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE,
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Peychaud
17 mai 78.—1 an. 58 rue de Chartres et 30 rue Bienville, Nlle-Orléans, L

PEOPLE'S LOAN OFFICE,
(Bureau de prêts sur gages)
Coin des rues Royale et Conti,
ARGENT A PRÊTER
SUR LES ARTICLES DE TOUTES DESCRIPTIONS.
Aux taux les plus réduits en ville.
Aussi, toutes sortes d'objets non rachetés à vendre
A TRÈS BAS PRIX.
17 jan—6m.

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17..........RUE BARONNE..........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jan—1an

L'Union Française.

LE CONSEIL DE DIRECTION croit devoir faire savoir que le Cours d'Anglais Gratuit, qui avait été suspendu pour une cause imprévue, recommencera, comme par le passé, à partir du 15 du mois courant.
Les Français nouveaux arrivés ou autres qui sont désireux de profiter de cet avantage, sont priés de venir se faire inscrire au Bureau de la Société, rue St. Louis No 9.
Par ordre de la Direction.
M. SALOMON,
secrétaire-Trésorier.
3mars—3marsau10juin—DMarJ

P. E. SARRAZIN,
Agent pour les célèbres
Cigarettes de Périque, Périque
EN CAROTTES,
De A. Ricaud, Convent P. O.,
St James.
Dépôts:
53 Gravier,
379 Decatur, New Orleans.
15 mars—3m—D Mer V

On se demande comment on peut prévenir une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.
L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de
L'EUCALYPTUS BITTERS.
Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par F. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacité de l'Eucalyptus.
Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.
Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.
Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No 86 RUE TCHOUPITOULAS N. O.
19mai—1an

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire et
Importateur de Vins et Liqueurs,
9..........RUE DECATUR..........9
AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis, Gabriel Gadrad & Cie, de Cognac, et de l'incomparable Balsamique des Pyrénées. 14 juil77—1an

Mme A. EMERY,
Modiste Parisienne,
14..RUE DE CHARTRES..14
GRAND DEBALLAGE
—DE—
MODES NOUVELLES.
31mars—2mois

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Une excellente occasion.

JE vendrai, pour cause de départ, à très bon marché, une boulangerie et une grocerie. L'emplacement est un des meilleurs de la ville. Pour les conditions et plus de détails, s'adresser en personne ou par lettre, à
PIERRE LAHITTE,
5 mai—1m Morgan City, Lne.

Cuisinière.

UNE excellente cuisinière (blanche) désirerait trouver une place en cette qualité dans une famille particulière, en ville ou à la campagne. Elle fournira les meilleurs recommandations. S'adresser à la fabrique de tabac de M. Serrain, au coin des rues Conti et Chartres.
25 mai—10f

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.
Bureau de prêts de HART,
Au No 43 de la rue Baronne,
MAURICE J. HART,
18 jan—1an Directeur.

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION
—DU—
NORTHWESTERN
NATIONAL INSURANCE CO.
DE MILWAUKEE.
1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,
$600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,850 00
U. S. Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U. S. Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y. P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y. Chi. div. 7's	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	10,000 00
Milwaukee water bonds, 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent (Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires).		151,000 00
Primes en voie de recouvrement		22,618 01
Intérêt non encore dû		2,453 33
Effets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et avantages		2,884 11
En caisse et en banques		86,183 40
		$853,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,045 2
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,317 59
Surplus net	81,311 66
	$853,395 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques de feu.
JOHN B. LAFITTE & CO.,
Au No. 184 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.
JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.
N. B. TRIST, Notaire.
Nlle-Orléans, 22 mai 1878.

Ouverture de la Pharmacie
HOMŒOPATHIQUE
DE
BŒRICKE & TAFEL.
Cette pharmacie vient d'être ouverte au No 130 de la rue du Canal, NOUVELLE-ORLÉANS.

ELLE est la succursale des pharmacies établies depuis 1835, à New York et à Philadelphie. On trouvera toujours les médicaments homœopathiques purs, les boîtes de remèdes à l'usage des familles, ainsi que les ouvrages en français et en anglais et en allemand.
PRIX DE NEW-YORK.
6 déc—1 an t 2

BOIS! BOIS!
De toutes sortes.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. F. Fraser" et "Josephine," ainsi que des barges. En gros et en détail.
CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON No 275 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin; aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 158. S'adresser par la poste, Lock box 1060.
Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.
Bois de chêne (le meilleur) par corde, $5 50
Bois de frêne, do do 5 50
Chêne et frêne mêlés do do 5 00
Escompte libéral fait aux marchands. Plaine mesure garantie. Tout le monde sans exception, etc.
16 déc—1 an

L.S.L.

LA PLUS
GRANDE OCCASION
Qui ait été offerte au public.
—LE—
TIRAGE EXTRAORDINAIRE
—DU—
MARDI, 11 JUIN 1878,
Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION!
Pas d'ajournement!
UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.
TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.
Magnifique Chance
DE FAIRE
FORTUNE!
—LA—
COMPAGNIE
DE LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—DONNERA A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE, A
LA NOUVELLE-ORLÉANS,
Louisiane.
—LE—
MARDI, 11 JUIN 1878.
UN GRAND TIRAGE
EXTRA,
CLASSE F,

UN GROS LOT DE..... $100,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.
11,279 Lots, montant en tout à
$522,500.
Le tirage commencera positivement à 10 heures du matin, à
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
DANS LA MATINÉE DE
Mardi, 11 Juin 1878,
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LOUISIANE

Ce sera conduit avec un grand
Concert Promenade
à cette occasion les meilleurs musiciens du pays seront engagés, et à ce concert un coupon donnera l'entrée gratuite à tout porteur de billet.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$100,000		$100,000
1	de	50,000	50,000
1 Lot de		20,000	20,000
2 Lots de		10,000	20,000
4 Lots de		5,000	20,000
20 Lots de		1,000	20,000
50 Lots de		500	25,000
100 Lots de		300	30,000
200 Lots de		200	40,000
600 Lots de		100	60,000
10000 Lots de		10	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS
100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit.......20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit.......10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit.......7,500
11,279 Lots s'élevant à.......$522,500

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692, New-Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS,
QU'AU GRAND TIRAGE DU
11 JUIN 1878.
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages, de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Deux belles propriétés, rue de la Douane entre Bourbon et Dauphine.
Vente péremptoire pour payer les billets hypothécaires.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 8 juin 1878, à midi, il sera vendu à l'enchère publique A LA BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE LES RUES CANAL ET DOUANE, SANS LIMITE.
1°—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 67, désigné par le No 136, borné par les rues Douane, Canal, Bourbon et Dauphine, et mesurant 32 pieds de face à la rue de la Douane sur une profondeur de 93 pieds 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages, dont le rez-de-chaussée est un magasin et le 1er étage distribué pour résidence, cuisine à deux étages, en briques, etc., etc.
2°. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 67, désigné par le No 134, borné par les rues Douane, Canal, Dauphine et Bourbon et mesurant 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 98 pieds 5 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent: une maison basse, ayant 5 chambres, galerie, deux bâtisses en briques à deux étages dans le fond, &c.
Termes et conditions: 1/3 comptant, la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou en partie. Les acquéreurs seront requis de tenir les propriétés assurées pour un montant que désigneront les parties intéressées et transfert des polices au porteur des dits billets et toutes les autres clauses habituelles. Les acquéreurs seront tenus de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mai—2 juin à la vente.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Diocèse de la Nouvelle-Orléans.
Emprunt de 250,000 Piastres,
SOIT 1,250,000 FRANCS.

Autorisé par le Saint-Siège le 8 Novembre 1877, et voté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans, dans sa séance du 11 Janvier 1878.

Emission de 2940 Obligations Hypothécaires divisées en quatre séries comme suit:
Série A—40 Obligations de chacune $1000 ou Fr. 5000.
Série B—100 Obligations de chacune $200 ou Fr. 1000.
Série C—1000 Obligations de chacune $100 ou Fr. 500.
Série D—1800 Obligations de chacune $50 ou Fr. 250.

Lesquelles obligations, datées en cette ville du 1er Janvier 1878, signées du Président du Trésorier, du Secrétaire et munies du sceau de la Société, sont paraphées *Ne Varietur* par le Notaire De Armas. Elles portent un intérêt annuel de cinq pour cent net d'impôt de date à paiement du capital, payable par semestres, suivant coupons annexés, le 1er Juillet et le 1er Janvier.
Le capital remboursable au pair en vingt années par voie de tirage au sort annuel à partir du 1er Janvier 1882.
L'intérêt et l'amortissement payables à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Rome, à Paris et dans plusieurs autres villes des Etats-Unis et de l'étranger.

La souscription est ouverte, à la Nouvelle-Orléans:
AU SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ,
A LA MAISON A. CARRIÈRE & SONS,
A LA BANQUE DU PEUPLE,
A LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HIBERNIA,
A Rome et à Paris.

BUT DE L'EMPRUNT.

Pendant la crise qui a suivi la guerre de sécession et qui a si lourdement pesé sur la Louisiane, l'Administration Diocésaine a assumé un passif qu'elle est résolue d'éteindre. Déjà une amélioration considérable s'est produite depuis un an dans la situation financière du Diocèse. Cette amélioration ne fera que s'accroître à mesure que l'administration obtiendra la réduction des taux d'intérêt qu'elle sert à ses créanciers. Le taux conventionnel en Louisiane est trop élevé pour une société religieuse dont les ressources, pour être certaines, doivent être limitées. Elle ne peut chercher aucun profit éventuel dans des entreprises aléatoires ou dans des spéculations incompatibles avec sa mission de bienfaisance et de charité. Ce n'est donc point pour créer de nouvelles dettes que le présent emprunt est négocié, c'est pour unifier et consolider les dettes antérieures, et en procurer, sans effort, l'amortissement graduel et régulier par le moyen des revenus ordinaires du Diocèse, et sans compromettre ses biens, quoiqu'en les affectant. Tel est le plan formellement approuvé par Sa Sainteté Pie IX et adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Eglise Catholique Romaine de la Nouvelle Orléans.

GARANTIES.

Le Diocèse de la Nouvelle-Orléans forme une société incorporée selon les lois de l'Etat, sous le nom de EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE DU DIOCÈSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Cette société offre aux prêteurs une garantie matérielle et une garantie morale.
Comme corporation légalement instituée, elle jouit de tous les droits et privilèges attachés à la personne civile. Elle peut, aux termes de sa charte, s'obliger, acquérir, emprunter, engager, aliéner, hypothéquer ses biens, meubles et immeubles. Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de ladite société a, pour les causes énoncées plus haut, décidé à l'unanimité d'émettre un emprunt unique de $250,000 au taux d'intérêt de cinq pour cent, garanti par une hypothèque spéciale sur tous les biens aliénables du Diocèse. Ce qui a été effectué par acte passé le 26 janvier 1878, devant Me Octave De Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, et par les inscriptions prises dans les différents ressorts où les biens sont situés, ainsi qu'il en conste par les certificats délivrés au même notaire.
Ampliation de toutes les pièces relatives au dit emprunt est déposée chez Me ..... notaire public, à Paris.
Comme société religieuse, la dite corporation engage son honneur sa bonne foi, son avenir. Elle est appelée à traverser toutes les crises sociales et à leur survivre. Elle puise sa vitalité à la racine même d'une institution qui a défié les siècles, l'Eglise Catholique Romaine. Elle relève immédiatement du Saint-Siège auquel elle présentera, chaque année, un compte rendu fidèle de la situation.

NATURE DES BIENS OFFERTS EN GARANTIE.

D'après la situation officielle remise dernièrement au Saint-Siège, les biens ecclésiastiques de ce diocèse se divisent en
Propriétés indépendantes ou inaliénables, évaluées à environ.... $1,020,000 — (5,100,000 francs).
Propriétés aliénables, évaluées au minimum à environ .... $1,080,000—(5,400,000 francs)
Dans ces dernières, qui seules sont frappées par l'hypothèque, figurent, pour une valeur double de l'emprunt négocié, nombre de maisons, de terrains de champs et d'autres propriétés d'un excellent rapport et étrangères au service du culte.

SERVICE DES INTÉRÊTS—AMORTISSEMENT.

Dans sa séance en date du 11 janvier 1878, le Conseil de la Corporation a constaté qu'en dehors des recettes usuelles irrégulières, les revenus annuels assurés du Diocèse, défalcation faite de tous les frais d'administration, laissent un excédant de $30,000 (150,000 francs) disponible semi annuellement, et il a statué:
1 Que pour le service ponctuel des intérêts, une somme de $12,500 (62,500 francs) sera, à partir du 1er janvier 1878, et annuellement dans la suite, prélevée, appropriée et déposée en banque, à crédit des obligations, objet du présent emprunt;
2 Que pareille somme de $12,500 (62,500 francs) sera annuellement aussi à dater du 1er janvier 1882, prélevée, appropriée et déposée en banque pour être appliquée à l'amortissement graduel de la dette, et ce d'année en année, jusqu'à son entière extinction.
3 Que dans aucun cas et sous aucun prétexte les sommes prélevées, appropriées et déposées, comme il vient d'être dit, ne seront détournées de leur destination.

RÉSUMÉ.

Il ressort de tout ce qui précède:
Que l'emprunt est négocié pour éteindre tous comptes antérieurs;
Qu'il représente le passif de la Société Catholique Romaine dont il unifie et consolide la dette et en réduit les intérêts;
Qu'il est contracté par une société stable, et autorisé par le Saint-Siège;
Qu'il est garanti par une hypothèque spéciale sur des biens dont la valeur est environ cinq fois supérieure;
Que le service des intérêts et l'amortissement du capital sont matériellement assurés.
Les obligations hypothécaires du Diocèse de la Nouvelle-Orléans constituent, en conséquence, un titre de premier ordre, offrant la même sécurité que les valeurs les plus recherchées par les capitalistes.
Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1878.
† N. J. PERCHÉ,
Archevêque.

MILLET, V. G.,
Administrateur des Finances.
28avril—2m—DMarJ

S.N. 'PIKE'S Magnolia WHISKEY Cincinnati OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,
préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO. successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Toutes les PREMIERES MAISONS de groceries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.
30sept—1an

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 9 Juin 1878.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Argongue Philippe	LaBruzzo Guilco
Ballaquet L	Lebout Eugene
Broise Antonio	Mendosa Jose y Ayalas
Bar Jean	Mounico Etienne
Canton Martin	Nunez Juan
Caserta Giuseppe	Ora Francisco
Callus Girolamo	Prieto Vicento
Cuccio Giuseppe	Parret Antoine
Consolascio Giacomo	Pons Jayme
De la Croix Hypolite	Rigues Mona
Dumestier Alexis	Rostivo Giovanni
Ferrara Antonino	Riller Charles
Federrice Giuseppe	Romero Jose
Garcia Francesco	Tarre Giovanni
Genova Orenzio	Tuma Joaquin
Genna Andrea	Vignes Pierre
Guérineau Charles	

LISTE DES DAMES.

Corrette Veuve Madame
Dawson Eliza Madame
Schoucka Olga Madame
Jacomo Rosalia Signora
JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

Vente positive et sans limite d'un grand et magnifique assortiment de dentelles, rubans, chapeaux et ornements pour dames, articles de fantaisie en or, écaille, etc., broderies, etc., le tout comprenant le fond bien achalandé du magasin de Mme Robert, No 192 rue du Canal, entre Remparts et Dryades.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—Il sera vendu à l'enchère MARDI le 4 juin 1878, à 10 1/2 heures A. M., pour cause de liquidation—Le contenu entier du susdit établissement.
Conditions—Comptant. 1erjuin—3t

Malakoff Bitters,
PATENTÉ EN 1866.
Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.
ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant
96..........RUE CONTI..........96

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un fortifiant pour le système digestif;—c'est aussi un dépuratif excellent.
Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et arrête désordres intérieurs; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.
C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti bilaire. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.
N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

GUIDE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.
Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.
Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.
Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.
Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.
Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.
Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.
Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.
Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.
Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.
Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.
Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.
Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.
Ce district comprend le dixième et le onzième ward.
Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.
Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Tolédano.

Cinquième District.
Ce district comprend le quinzième ward.
Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.
Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.
Le douzième ward est borné par la rue Tolédano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.
Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.
Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.
Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.
Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.
Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE-ORLÉANS.
Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:
LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.
LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.
LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.
LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.
Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.
La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situées dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à graines (Grain Elevator)

New-Orleans and Mobile.
La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julie.

Morgan's Louisiana & Texas.
La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle-Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.
Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versâ. Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad.
Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.
La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville: sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

L'Abeille de ... Bureaux ... NOUVE... MARDI ... COMPAGN... Lloyd de l'A... STEAMERS ... LA NOUVEL... LE HAVRE ... POUR ... STA... J. VE... BITTER D... QUEYR... GROCERIES... FEUI... LA ... DES DEUX